

Règles du défraiement des arbitres du comité Languedoc de Tarot.

Pour les compétitions de la saison 2025 - 2026

- La base de défraiement d'une séance (Libre comme Duplicaté) est de 50 €uros pour un arbitre Régional et de 30 euros pour un arbitre de club.
- En cas de tournoi triplette Emmanuel 16, un complet de défraiement de 25 euros par séance sera alloué.
- Les arbitres qui officient dans un autre club que le leur, seront dédommagés en plus de leur trajet de la façon suivante :
 - 0.10 cts du Km au départ de chez eux pour ceux qui réside dans le comité, au départ de leur club pour les autres.
 - Remboursement du péage.
- Le club qui accueille la compétition, offre les boissons et le repas s'il y a 2 séances à l'arbitre.
Si le club ne fait pas de repas ou ne peut nourrir l'arbitre alors il défrayera l'arbitre de la somme de 15 €uros pour son repas.
En cas d'arbitre assistant ou en formation, le comité lui offrira le repas s'il participe à 2 séances, soit 15 €uros.

NOTA :

S'il est nécessaire de faire appel à un arbitre hors comité, les mêmes règles s'appliquent.

S'il est trop loin pour rentrer le soir alors il peut, dans des cas exceptionnels, avoir droit à une nuit d'hôtel.